

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 28 novembre 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 22 novembre 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 54

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Yves PIAN	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Pierre PRIBETICH	Mme Françoise TENENBAUM	M. Guillaume RUET
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	Mme Louise MARIN
M. Patrick CHAPUIS	M. Denis HAMEAU	M. Louis LEGRAND
M. Rémi DETANG	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
Mme Catherine HERVIEU	M. Nicolas BOURNY	M. François NOWOTNY
M. José ALMEIDA	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. Jean-François DODET	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	Mme Céline TONOT
Mme Colette POPARD	Mme Elizabeth REVEL	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Sandrine RICHARD	M. Adrien GUENE
M. Benoît BORDAT	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER.

Membres absents :

M. Didier MARTIN	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Charles ROZOY	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Danielle JUBAN
M. Alain HOUPERT	M. Patrick MOREAU pouvoir à M. Thierry FALCONNET
Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
M. Édouard CAVIN	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
M. Jean DUBUET	M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. Denis HAMEAU
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. François HELIE pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
Mme Corinne PIOMBINO	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
M. Patrick BAUDEMONT	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF

Renouvellement de la convention conclue avec l'association La Recyclade

Dans le cadre du projet territoire 'Zéro Déchet, Zéro Gaspillage' (ZDZG), Dijon métropole souhaite favoriser et promouvoir le réemploi sur son territoire afin de réduire la production de déchets et notamment le flux d'objets encombrants.

En 2018, 5 565 tonnes d'objets encombrants ont été collectés via le service de collecte sur rendez-vous et via les cinq déchetteries communautaires. Ce qui représente sur une année, une production d'environ 22 kg d'objets encombrants par habitant. On note que ces tonnages sont en légère augmentation depuis 2010.

Favoriser le réemploi est un levier pour diminuer ce flux de déchets et permet de contribuer à l'atteinte d'un des objectifs du projet territoire ZDZG qui est de réduire de 10% les déchets ménagers entre 2010 et 2020.

Par délibération en date du 29 juin 2017, Dijon métropole a signé une convention avec l'association la Recyclade pour favoriser le réemploi sur son territoire et ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs du projet territoire ZDZG.

Cette association a pour missions d'assurer la gestion d'une recyclerie sur le territoire de Dijon métropole en valorisant et en gérant de façon innovante des déchets par la collecte, le tri, la remise en état d'objets, le détournement d'usage et la transformation artisanale ou artistique. Par la vente, le troc et le don d'objets, des actions de sensibilisation, d'éducation à l'environnement, de réduction des déchets et tout autre moyen, elle contribue également au lien social, à la rencontre entre acteurs des filières du recyclage, artistes, créateurs professionnels ou amateurs et grand public, ainsi qu'à la création d'emplois.

La convention qui nous lie avec la Recyclage arrivant à échéance au 31 décembre prochain, il convient de la renouveler.

La convention ci-jointe définit les engagements de chaque partie et sera conclue pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois sans que la durée totale n'excède 3 ans, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2020 soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2022.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** les termes de la convention bipartite avec La Recyclade jointe en annexe
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 69
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 15 PROCURATION(S)